



CONVENTION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Montargis sis 30 rue du Faubourg de la Chaussée, 1^{er} étage du Centre commercial de la Chaussée – 45200 MONTARGIS,
Représenté par son Président, Monsieur Benoît DIGEON,

Et

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) "Notre Foyer", sis 1 Cour des Bénédictines – 45200 MONTARGIS,
Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Madeleine FLIN.

Objet

La présente convention répond à des besoins spécifiques à l'occasion de la mise en œuvre du protocole prévu par le CCAS de la Ville de Montargis dans le cadre du plan de gestion canicule 2023.

Nature de la demande

Le CCAS de la Ville de Montargis a demandé à l'EHPAD "Notre Foyer" de mettre à disposition une salle climatisée permettant d'accueillir les personnes à mobilité réduite et toute personne âgée, handicapée ou fragilisée, en ayant fait la demande auprès du service Canicule du CCAS de la Ville de Montargis.

Modalités d'organisation

1/ La semaine – du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 :

Si le CCAS reçoit des demandes, l'agent canicule du CCAS de la Ville de Montargis téléphonera à l'EHPAD "Notre Foyer" au 02 38 95 07 60 pour lui communiquer les noms et prénoms des personnes transportées par l'association ALLIANCE-VIE et ayant besoin de profiter de la salle climatisée pour quelques heures (au maximum jusqu'à 18 h 00).

A la fin de ce temps, l'Association ALLIANCE-VIE se présentera à l'EHPAD pour ramener les personnes à leur domicile.

2/ Le week-end et les jours fériés :

Si appel il y a, l'Elu d'astreinte à la Ville de Montargis téléphonera à l'EHPAD "Notre Foyer" au 02 38 95 07 60 pour lui communiquer les noms et prénoms des personnes transportées par l'association ALLIANCE-VIE et ayant besoin de profiter de la salle climatisée pour quelques heures (au maximum jusqu'à 18 h 00).

A la fin de ce temps, l'Association ALLIANCE-VIE se présentera à l'EHPAD pour ramener les personnes à leur domicile.

Modalités financières

L'accueil de ces personnes dans la salle climatisée prévue dans le dispositif sera réalisé à titre gracieux.

Durée du contrat et résiliation

Cette convention est signée pour la période de veille saisonnière du plan canicule 2023.

Elle pourra être dénoncée par chacune des parties avec un préavis d'un mois par lettre recommandée.

Fait en double exemplaires,

A Montargis, le

Le Président
du CCAS de la Ville de Montargis
M. Benoît DIGEON



La Présidente
de l'EHPAD "Notre Foyer"
Mme Marie-Madeleine FLIN

